BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1140

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

718 503 436 RCS Saint Etienne.
DOLEX.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 576383.00 EUR.
Adresse : Rue Des Echarneaux, Zi du Coin, 42400 Saint-Chamond.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION VPdolex société par actions simplifiée au capital de 150 000 € Siège social : Zone industrielle du Coin, rue des Echarneaux, 42400 Saint-Chamond 534 649 819 RCS Saint-Étienne _____ dolex société à responsabilité limitée au capital de 576 383 € Siège social : Zone industrielle du Coin, rue des Echarneaux, 42400 Saint-Chamond 718 503 436 RCS Saint-Étienne _____ Aux termes d'un traité de fusion signé électroniquement le 12/11/2026, la société VPdolex et la société dolex ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société dolex par la société VPdolex, au moyen de l'apport par la société dolex de la totalité de son actif, évalué à 3 717 896 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 2 427 775 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un actif net apporté de 1 290 121 €. La totalité du capital de la société VPdolex et de la société dolex étant détenue par la même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce, il ne sera procédé à aucun échange de titres ni à aucune augmentation de capital de la société VPdolex. La fusion prendra effet, sur les plans comptable et fiscal, rétroactivement au 01/01/2026. La société dolex sera dissoute sans liquidation à la date de réalisation de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Saint-Étienne le 16/11/2026, au nom de chacune des sociétés participant à l'opération. Les créanciers non obligataires des sociétés participant à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis..